

Note d'information n° 74 -2023

Démarchages à domicile

Chers amis,

Comme chaque fin d'année, nous commençons à être sollicités pour les étrennes et la vente de calendriers à domicile à l'occasion des fêtes de fin d'année.

Voici les recommandations de la Mairie :

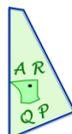
- **Les facteurs** ont, de fait, droit de vendre des calendriers en fin d'année, sans demande d'autorisation. Ils doivent néanmoins en amont, prévenir de leur passage le gardien des résidences concernées ou les occupants de maisons individuelles
- **Les éboueurs** ne sont pas autorisés par GPSO et la Ville de Meudon à vendre des calendriers à domicile
- **Les Pompiers** peuvent en vendre mais doivent demander une autorisation préfectorale en amont et être en tenue lors du démarchage. Ils doivent être en mesure de fournir un reçu de cette autorisation et de présenter la carte de leur amicale.

Des individus se présentant comme des éboueurs démarchent actuellement dans le quartier, n'hésitez pas à leur rappeler la règle en vigueur dans notre commune.

Bien à vous,

Pour l'Association, Denys Millet, président

N'oubliez pas d'adhérer ou réadhérer à ARQP, sur notre site ou avec le formulaire ci-dessous



ASSOCIATION DES RESIDENTS DU QUARTIER DU POTAGER DU DAUPHIN DE MEUDON
LOI 1901 - 18, rue Valentine - 92190 - MEUDON - <https://quartierdupotager-meudon.fr/>

BULLETIN D'ADHÉSION

Mme, M. :

Demeurant :

Téléphone : Courriel :

Déclare souhaiter devenir membre de l'« Association des Résidents du Quartier du Potager du Dauphin de Meudon » - loi 1901 (ARQP) conformément à ses Statuts.

En adhérant à l'association ARQP, j'accepte que l'association mémorise et utilise mes données personnelles collectées dans les conditions conformes à sa Charte RGPD - **cocher la case pour acceptation**

Je vous adresse ci-joint le montant de ma cotisation annuelle **2023/2024** qui s'élève à 20 €.

Date :

Signature :

Les chèques sont à libeller au nom de : « ARQP » et à envoyer au siège de l'association : 18 rue Valentine-92190 Meudon